



Opération ratée dans une clinique

Par **Ioridant**, le **10/11/2008** à **05:27**

Bonjour , suite a une opération du canal carpien qui s'est mal dérouler (raté , j'ai perdu la capacité de mon bras et de fait je me suis fait licencier pour inaptitude a mon poste de travail , licenciement qui s'est précéder de 2 ans de maladie professionnel, je suis donc au chômage depuis plus d'un an et reconnue cotorep , et surtout j'ai du mal a retrouver un travail , durant ces trois ans , j'ai eu une perte financier vu que je n'étais pas payer a 100 % de mon salaire , et je ne sais pas si je vais retrouver du travail prochainement . Est ce que je peux attaquer la clinique pour l'opération ratée, et demander des dommages et interet du a l'operation , ou est ce que le délai est trop long depuis l'opération ? Dans l'attente de votre reponse je vous pris mes plus belles salutations

Par **Allex**, le **27/01/2010** à **09:29**

Bonjour,rnrnle délai pour intenter une action en justice n'est pas encore prescrit; vous pouvez donc "attaquer" la clinique pour demande une indemnisation.